

Commissariat général à l'Investissement

Priorités stratégiques

Rôle et missions

Principes d'organisation

Programme d'actions



Premier Ministre
Commissariat général à l'investissement

Contexte et éléments de calendrier

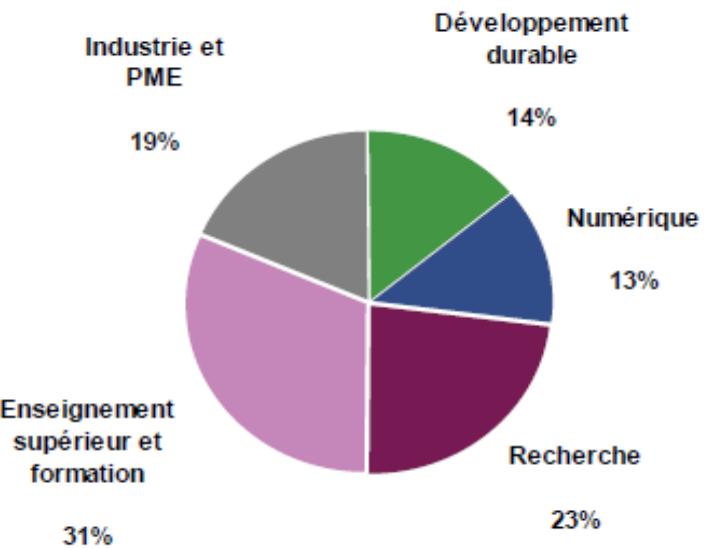
- **22 juin 2009 :** Décision de principe d'un emprunt national pour financer des investissements stratégiques destinés à préparer la France à passer le cap du 21ème siècle (*Discours du Président de la République devant le Congrès à Versailles*)
- **26 Août 2009 :** Installation de la Commission Juppé Rocard, chargée d'identifier et d'évaluer les besoins d'investissements d'avenir (Innovation, Recherche, Industrie – développement durable)
- **19 Novembre 2009 :** Remise du rapport Juppé Rocard
7 priorités stratégiques / 17 programmes d'actions identifiés – pas de projets individuels sélectionnés mais des recommandations en termes de gouvernance
- **14 Décembre 2009 :** Décision du Président de la République
35 milliards d'euros ventilés / 5 priorités stratégiques confirmées (en ligne avec le rapport)
Un commissaire général à l'investissement auprès du Premier Ministre - Un Comité de surveillance présidé par Alain Juppé et Michel Rocard.
- **20 Janvier 2010 :** Adoption du PLFR en Conseil des Ministres
- **22 Janvier 2010 :** Décret portant création du Commissariat général à l'investissement et nomination en conseil des ministres de René Ricol, Commissaire général et de Jean-Luc Tavernier , Commissaire général adjoint
- **Février 2010 :** Rôle du CGI et du Comité de Surveillance confirmé dans la discussion parlementaire



Commissariat Général à l'investissement – Priorités Stratégiques

Des priorités ciblées

- Enseignement supérieur et formation : 11 Md€
- Recherche : 7,9 Md€
- Filières industrielles et PME : 6,5 Md€
- Développement durable : 5,1 Md€
- Numérique : 4,5 Md€



Commissariat Général à l'investissement – Rôle et Missions

- **Une mission pérenne placée sous l'autorité du Premier ministre** (Décret 2010-80 / 22 janvier 2010)

D'une manière générale:

- ➔ Veiller à la cohérence des politiques d'investissement de l'État;

D'une manière spécifique:

- ➔ Préparer les décisions du Gouvernement relatives aux contrats passés entre l'État et les opérateurs chargés de la gestion des fonds et de l'exécution des investissements;
- ➔ Coordonner la préparation des cahiers des charges accompagnant les appels à projets et vérifier leur cohérence avec l'action du Gouvernement en matière d'investissement et de réforme des politiques publiques ;
- ➔ Coordonner l'instruction des projets d'investissement ;
- ➔ Formuler des avis et propositions à l'arbitrage du Président de la République et du Premier ministre;
- ➔ Veiller à l'évaluation, a priori et a posteriori, des investissements, et notamment de leur rentabilité ;
- ➔ Dresser un bilan annuel de l'exécution des programmes d'investissement.

- **Confiée à un Commissaire général assisté d'un adjoint, nommés en Conseil des ministres**

- ➔ **René Ricol** – Commissaire général à l'investissement
- ➔ **Jean-Luc Tavernier** – Commissaire général adjoint



Commissariat Général à l'investissement – Rôle et Missions

Un rôle en trois dimensions

- **S'assurer d'une gouvernance exemplaire**
 - ➔ Contractualisation des accords avec les opérateurs
 - ➔ Intégrité du processus de sélection
 - ➔ Transparence du suivi d'exécution
- **Optimiser les réflexions stratégiques et bonifier les projets avant leur sélection définitive**
 - ➔ Coordonner les travaux interministériels
 - ➔ Associer les meilleures compétences sectorielles (publiques / privées)
- **Veiller au bon emploi des ressources et à l'intégration des process**
 - ➔ Cohérence des programmes d'investissement
 - ➔ Évaluation continue des projets (critères objectivables)



Commissariat Général à l'investissement – Rôle et Missions (suite)

A court / moyen termes :

Veiller à la bonne exécution de l'effort d'investissement décidé par le Président de la République le 14 décembre 2009

- **35 milliards d'euros engagés** aujourd'hui et investis sur plusieurs années
- **Sur 5 axes prioritaires** en ligne avec les propositions de la Commission Juppé – Rocard : Enseignement supérieur- formation, recherche, filières industrielles et croissance des PME, Économie numérique, Développement durable
- **En lien avec les ministères et des opérateurs désignés**
- **Sous des formes diverses** (avances remboursables, prêts, prises de participation, dotation en capital, subventions).
- Pour le financement de **projets structurants** à moyen et long termes
- **En partenariat avec le secteur privé** et les collectivités territoriales
- **Créateurs de valeur** et constitutifs d'actifs pour l'État

Défini par le PLFR 2010 - Adopté par le Parlement en Février 2010



Commissariat Général à l'investissement – Principes d'organisation

Autour du Commissaire général à l'investissement – René Ricol

- **Un Commissaire général adjoint – Jean-Luc Tavernier**
- **Une équipe opérationnelle** réunissant des compétences de haut niveau en provenance du secteur public et privé, sélectionnée en application de procédures strictes en association avec un cabinet de tête et un comité de nomination
 - ➔ Sectorielle / thématique pour couvrir le spectre des priorités stratégiques d'investissement
 - ➔ Transversale pour coordonner et accompagner le process d'investissement de la sélection à l'évaluation



Une structure légère composée d'une trentaine de personnes travaillant en réseau Une organisation flexible et matricielle

- **Des comités consultatifs** indépendants constitués dans chacun des domaines d'expertise pour challenger les réflexions, les arbitrages stratégiques ainsi que l'évaluation des projets d'investissement
- **Le support des services de l'État et de compétences privées** chaque fois que nécessaire pour la réalisation d'audit ou d'études d'impact

Commissariat Général à l'investissement – Principes d'organisation

5 priorités stratégiques d'investissement



36 programmes d'actions

structurants à court / moyen termes

Pilotés et coordonnés, en lien avec les ministères concernés et les opérateurs désignés par des
Directeurs de Projets expérimentés dotés d'expertises thématiques



L'implication de comités consultatifs indépendants

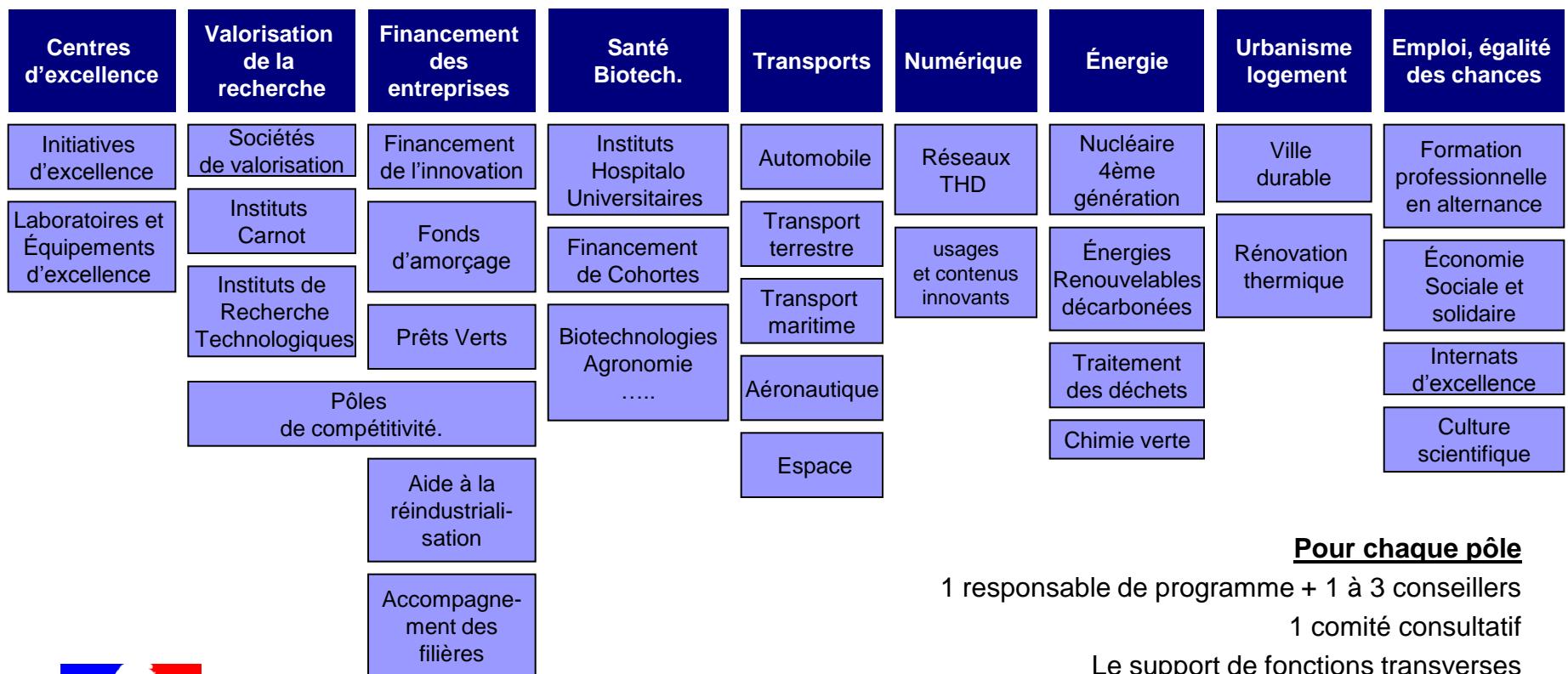
+

Des compétences transverses



Une organisation matricielle

9 pôles experts thématiques



Pour chaque pôle

1 responsable de programme + 1 à 3 conseillers

1 comité consultatif

Le support de fonctions transverses



Une organisation matricielle (suite)

Fonctions transverses

Les compétences transversales

Relation avec le territoire

- Gestion des relations avec les élus et les collectivités
- Partenariats publics privés (PPP) et européens
- Partenariats avec les collectivités locales

Juridique
Droit français et européen

- Droit des contrats
- Droit européen de la concurrence

Finance
Suivi Budgétaire

- Techniques budgétaires
- Évaluation des investissements
- Reporting

Communication

- Relation avec la presse
- Communication de projet



Un processus de sélection des candidats spécifique

- Des compétences thématiques de haut niveau en provenance du secteur public et du secteur privé
- La qualification des candidatures par un cabinet de renom : Spencer Stuart
- L'avis d'un comité de nomination indépendant constitué de personnalités d'horizons divers

François Cailleteau *Pdt de la SPPE*

Isabelle Calvez *DRH de Groupama*

Jocelyne de Clausade *Directrice de la Formation AREVA*

Henri Lachmann *Pdt du Conseil de Surveillance de Schneider Electric **

Elisabeth Lulin *Gérante de Paradigmes SA*

Serge Lasvignes *Secrétaire Général du Gouvernement*

Gérard Petiteau, *ancien Pdt de PWC France*

Jean-Claude Volot *Pdt du groupe Dediennne / Président de l'APCE*

* *Président*



Premier Ministre
Commissariat général à l'investissement

Vos interlocuteurs

Commissaire Général à l'Investissement : René RICOL
Secrétariat Particulier : Marie-France CHARLOPIN

Commissaire Général adjoint : Jean-Luc TAVERNIER
Secrétariat particulier: Patricia DE JESUS

Chef De Cabinet : Valérie MALNATI
Secrétariat particulier : Virginie BARBEREAU

Directeur stratégique et financier : Florent MASSOU



Vos interlocuteurs

Les Directeurs de programmes:

Centres d'excellence : Thierry COULHON

Economie numérique: Benoît LOUTREL

Emploi, égalité des chances : Yves LICHTENBERGER

Energie, Economie circulaire : Ivan FAUCHEUX

Financement des entreprises : Jean-Luc MOULLET

Santé biotech : Jean-Christophe DANTONEL

Transports : Frédéric SPAGNOU

Urbanisme Logement : Marie-Noëlle GRANJARD

Valorisation de la recherche : Claude GIRARD

Secrétariat:

Elise AGERON

Sylvie PELTIER

Nathalie PRENTOUT



Vos interlocuteurs

Les fonctions transverses

Directeur de « pôle territorial »: Bernard FRAGNEAU

Conseiller chargée des relations avec le Parlement : Céline FINON

Conseiller « Laboratoires et équipements d'excellence » : Jean-Michel DION

Conseiller « Initiatives d'excellence » : Jean-Pierre KOROLITSKI

Conseiller « Stratégie industrielle » : Michael REYNIER

Conseiller « Développement & Investissement Immobiliers » : Hervé RUGO

Conseiller « Financements et Investissements » : Pascal WERNER

Directeur adjoint programme « technologies numériques »: Laurent ROJEY

Chargée de Reporting : Alexia MALPHETTES

Chargée de Communication : Coralie MERCIER - 01 42 75 64 43

Chargée de Communication adjoint : Maxime HANNOYER – 01 42 75 64 68



Le Directeur de programmes

■ Sa mission

- ➔ Contre expertiser les projets d'investissement et les bonifier en lien avec les opérateurs et les ministères
- ➔ Veiller à la qualité du processus de sélection des projets et à la bonne exécution des investissements en application des conventions signées avec l'État et l'opérateur
- ➔ S'assurer de la mise en œuvre des processus d'évaluation et diligenter les études d'impact nécessaires

■ Les qualités requises

- ➔ Expertise technique et ou sectorielle (impérative)
- ➔ Maîtrise des enjeux économiques et financiers
- ➔ Conduite de processus / Management de projets
- ➔ Capacité d'analyse, de discernement et de méthode
- ➔ Leadership pour conduire la concertation interministérielle
- ➔ Compétence transversale additionnelle (juridique, montage d'opération financière ...)
- ➔ Capacité à « travailler ensemble »



Le schéma général de contractualisation

